



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 4496

Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur un article du quotidien le Figaro du 23 août 2002, page 8, qui stipule que la ville de Paris va former des fonctionnaires au langage des signes pour les sourds et malentendants. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette initiative et s'il envisage d'inciter les administrations et les communes à suivre cet exemple.

Texte de la réponse

L'accès des personnes handicapées à l'ensemble des secteurs de la vie sociale et culturelle est une priorité pour le Gouvernement. Pour les personnes atteintes de surdit , la pleine participation   la vie de la cit  est conditionn e par l'am lioration des conditions de communication et d'information. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement encourage les exp riences innovantes et les r alisations pratiques concernant l'usage de la langue des signes dans les relations avec l'administration, notamment les actions de formation en langue des signes fran aise (LSF) des personnels qui peuvent  tre en contact avec le public sourd. Dans le cadre du plan triennal d'action en faveur des enfants, adolescents et adultes handicap s, il a  t  d cid  de faciliter l'accueil des personnes sourdes dans les services de l'Etat. A cette fin, depuis 2001, les pr fets disposent, aupr s des directions d partementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), de cr dits pour financer des vacations d'interpr tes en LSF, notamment aupr s des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) et des commissions d partementales de l' ducation sp ciale (CDES). Un accueil personnalis  en LSF a  t  mis en place dans treize centres hospitaliers r gionaux. Pour r pondre   la demande de nouveaux personnels comp tents et dipl m s, les formations d'interpr tes ont  t  d velopp es dans le cadre universitaire ou associatif. Dans l'objectif d'am liorer la connaissance et l'information sur la surdit , des centres r gionaux d'information sur la surdit  (CIS) ont  t  cr  s. Ils sont comp tents dans le domaine de la communication, de la scolarisation, mais aussi de la vie sociale et culturelle. Douze de ces centres sont d j  op rationnels. Enfin, pour r pondre   la vari t  des situations, des solutions diversifi es, compl mentaires de l'usage de la LSF, sont encourag es : codage en langage parl  compl t  (LPC), sous-titrage de films et d' missions t l vis es, installation de boucles magn tiques dans les salles de cours et de spectacle. Ces diff rentes mesures qui contribuent   favoriser l'acc s au droit commun et   l'int gration sociale des personnes sourdes d coulent largement de l'action des diff rentes associations impliqu es qui ont b n fici , en 2002, de 120 000 euros de subventions.

Donn es cl s

Auteur : [M. Fran ois Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 4496

Rubrique : Collectivit s territoriales

Minist re interrog  : personnes handicap es

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3550

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8671